

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC382

présenté par

Mme Gomez-Bassac, rapporteure, Mme Hérin, rapporteure M. Berta, rapporteur et M. Raphan,
rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, après le mot :

« établissement »,

insérer les mots :

« public de recherche ou d'enseignement supérieur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision et de cohérence avec la formulation retenue à l'alinéa 5 du même article.